

QUELLE ECOLE NOUS PREPARE - T - ON POUR DEMAIN ?



Dans le premier degré comme dans le second, pas une semaine sans qu'un secteur de l'Education ne prenne l'initiative d'une action pour s'opposer à la politique libérale de Darcos et de Sarkozy.

Dans les écoles, enseignants et parents d'élèves sont au coude à coude pour défendre l'Education. De nombreuses initiatives ont été prises ces derniers mois, occupation, ronde des écoles dans le 8^{ème} arrondissement... Sur les frontons des écoles, on ne lit pas « Liberté, Egalité, Fraternité » mais « Ecole en danger, non à la réforme Darcos ». Enseignants non remplacés, suppression de classe...

Les universités poursuivent la mobilisation par une grève reconductible contre le nouveau statut des enseignants chercheurs, en défense de la recherche publique. Etudiants et enseignants se sont engagés dans une mobilisation contre la suppression de la formation des maîtres et des IUFM, contre les menaces sur le recrutement des futurs enseignants.

Opposée à la loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités (loi LRU) dès que le projet en a été connu au printemps 2007, la FERC-Sup CGT a depuis exprimé à maintes reprises sa réprobation d'une transformation des universités qui réduit à néant le caractère national de la politique publique d'enseignement supérieur et de recherche.

L'université serait transformé en établissement rentable avec un « chef d'entreprise » à sa tête (Modification du rôle du directeur d'université)

Les militants de la Cgt sont assez « timides » dès que l'on parle Education. En temps que parents, ils s'y investissent (assoc parents d'élèves), mais l'éducation reste un sujet difficile.

Et Pourtant, l'enseignement concerne sur plusieurs points la Cgt :

- Le droit à l'éducation, choix de société
- Les étudiants sont des salariés / Nombreux stagiaires dans nos entreprises
- Retraite : validation des années d'études / Rémunération étudiante (égalité pour tous ?)
- Formation professionnelle

Fiche n° 13 : Droit à l'éducation

La Cgt propose

Un droit à l'éducation basé sur un accueil dès l'âge de deux ans lorsque les parents le souhaitent dans le cadre d'une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans.

Ce droit doit permettre :

- de devenir un adulte libre et responsable ;
- de s'insérer dans la vie sociale, de se réaliser pleinement en tant que personne, en tant que citoyen ;
- d'élargir son horizon culturel en s'ouvrant à la culture de l'autre ;
- d'atteindre le plus haut niveau d'éducation rendu possible, à chaque étape historique de la société, par les progrès de l'économie, de la science et de la technologie ;
- de s'ouvrir à la connaissance et à la pratique des arts, des sports et à la culture scientifique ;
- d'acquérir les savoirs, les raisonnements et les méthodes permettant d'apprendre par soi-même et de se former tout au long de sa vie ;
- d'accéder à toute certification professionnelle reconnue nationalement permettant de s'insérer durablement dans un emploi correspondant à sa qualification et d'en changer avec succès.

Le service public de l'éducation doit être développé. Sa dimension nationale, sa proximité locale et son unité doivent être renforcées. Il doit garantir :

- la laïcité ;
- la gratuité de l'enseignement ;
- l'égalité d'accès pour chaque jeune, fille et garçon. Celle-ci doit s'exercer sur tout le territoire ;
- la mixité sociale ;
- la valeur nationale des diplômes ;
- la prise en compte des spécificités, qu'elles soient d'origine sociale ou ethnique, des déficits fonctionnels qu'ils soient d'origine physique ou mentale, de manière à ce qu'ils ne constituent pas des handicaps.

Le 4 page qui suit, élaboré par la Cgt Educ'action en collaboration avec l'union départementale du Rhône, peut être tiré et distribué sans modération (dans nos boîtes, devant l'école de nos enfants, en collaboration avec les unions locales...)

REFORME ... EN BREF ...

**Nouvelle évaluation des enseignants - Evaluations CE1 CM2 - carte scolaire - RASED
Maternelle - Service minimum d'accueil - formation initiale - EPEP - suppression de postes**

La multiplication des « nouveautés donne une impression de désordre et offre peu de lisibilité. Plutôt que d'annoncer clairement les transformations souhaitées, le pouvoir en place modifie plusieurs paramètres du système scolaire...des modifications, au final, le transformeront en profondeur....

DESENGAGEMENT DE L'ETAT :

SUPPRESSION DE POSTES

→ Rentrée 2009 : -13500 postes + 20000 élèves

MATERNELLE

→ Progressivement remplacée par des jardins d'éveil payants.

AIDE PERSONNALISÉE

→ 26h à 24h : soit près d'une année scolaire supprimée sur toute la scolarité.

→ Suppression des RASED : externalisation, médicalisation de la prise en charge de la difficulté scolaire.

FORMATION INITIALE

→ Suppression de la rémunération de l'année de formation initiale post-concours.

CE DÉSENGAGEMENT S'OPÈRE AU BÉNÉFICE :

- des collectivités territoriales sans que les transferts de moyens soient assurés.
- Du secteur privé qui n'attend que cela pour réaliser des profits.

Ce désengagement est contraire à la notion même du service public qui veut que l'Etat soit garant de la qualité du service sur tout le territoire et pour tous les citoyens.

MISE EN CONCURRENCE DES ETABLISSEMENTS :

SUPPRESSION PROGRESSIVE DE LA CARTE SCOLAIRE

→ Les parents choisissent librement l'école de leur enfant.

EVALUATIONS CE1 ET CM2

→ Publication des résultats : les parents « avertis » peuvent choisir une école « performante ».

TRANSFORMATION DES ÉCOLES EN EPEP (Etablissement Public d'Enseignement Primaire)

→ Les établissements disposent de l'autonomie nécessaire pour proposer une offre alléchante et originale.

La formation des élèves est ainsi assimilée à une marchandise, les parents à des clients et l'école à une entreprise.

LES DÉRIVES :

Clientélisme : on ne travaille plus pour l'épanouissement, le développement de l'élève, mais pour sa réussite aux évaluations et la satisfaction de ses parents. Les disciplines non évaluées sont délaissées (artistiques, sportives...)

Sélection : les élèves susceptibles de faire baisser les statistiques sont écartés.

Ecoles à deux vitesses : les financements publics récompensent les établissements qui « réussissent ».

MISE AU PAS DES ENSEIGNANTS :

Nouvelle évaluation, service minimum d'accueil, baisse du pouvoir d'achat, nouvelles rémunérations, agence nationale de remplacement (création d'un corps de non titulaires sous-payés malléables et corvéables à merci), surveillance, répression, formation initiale (BAC+5 pour modifier la catégorie sociale dont seront issus les enseignants.)



SIGNER ET FAITE SIGNER LA PETITION EN LIGNE

<http://www.uneecole-votreavenir.org/>

Lucie, 25 ans Etudiante pour être CPE = Conseiller Principal d'Education. Employée depuis 2004 en contrat étudiant (8h/semaine) à Ikéa. Habite chez ses parents.

CPE : chef du service vie scolaire en collège ou lycée. Responsabilité des élèves : gestion des présences et absences, organisation des permanences, des heures de colle, des diverses activités organisées en collaboration avec les autres membres de l'établissement. Gère les conflits entre élèves ou bien entre élèves et professeurs. Lien entre la famille et l'école. La vie scolaire est dirigée par le CPE avec l'aide des assistants d'éducation (anciennement surveillants).

Le recrutement des CPE, concours national, diplôme de l'Education Nationale se fait au niveau BAC+3, c'est-à-dire Licence.

Mon Cursus universitaire pour pouvoir m'inscrire au concours externe :

BAC Economique et sociale option Mathématiques en 2004

3 ans à la faculté LYON 2 où j'ai obtenu mon diplôme intitulé :

Licence Sciences des sociétés et de leur environnement mention Sciences de l'éducation.

Une fois le concours obtenu tous les étudiants doivent effectuer une 2^{ème} année de formation en tant que CPE 2, appelée année de pré professionnalisation. Ils sont stagiaires dans un établissement et en même temps ils ont des cours à l'IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres) où ils font le bilan de l'expérience du terrain avec leur maître de stage.

Après ma licence, j'ai travaillé un an (09/2007 en 07/2008) en tant qu'assistante d'éducation au Lycée Condorcet à Saint-Priest en même temps je préparais le concours par l'intermédiaire du CNED, Centre National d'Enseignement à Distance, cours par correspondance.

N'ayant pas obtenu le concours en juin 2008, je me suis donc inscrite en septembre à l'IUFM de Lyon, site de Villeurbanne-La Soie.

La promotion est composée de personnes de toutes catégories d'âge et de professions confondues : des élèves tout justes sortis du lycée, des adultes en congés de formation, en reconversion professionnelle ou bien des femmes au foyer : tous ont un niveau licence.

REFORME

Le minimum requis pour le concours, la licence n'est plus valable depuis la réforme annoncée aux vacances de la Toussaint 2008. Désormais, toute personne voulant se présenter au concours doit :

- soit être titulaire d'un MASTER, BAC +5. Le MASTER se fait en 2 ans après la Licence :

MASTER 1, BAC+4, 1^{ère} année de master et MASTER 2, BAC+ 5, 2^{ème} année de MASTER.

- soit être titulaire de la 1^{ère} année de MASTER et l'année de présentation au concours, tout candidat doit être inscrit en 2^{ème} année de MASTER.

Gros problème pour moi et les autres étudiants qui n'avons qu'une licence !!

Pour ne pas perdre le bénéfice de notre année d'IUFM, il est question de nous la valider comme un MASTER 1. Il faudra ensuite qu'on s'inscrive dans une fac en 2^{ème} année de MASTER pour qu'on puisse se représenter au concours externe en 2010.

Le problème qui subsiste est que nous ne savons toujours pas dans quelle filière s'inscrire car nous n'avons pas le titre officiel de « 1^{ère} année de MASTER ».

Mais si par malchance nous n'obtenons pas le concours, nous devons tous retournés à la fac pour obtenir le fameux MASTER !!!

Cette réforme concerne également les professeurs des écoles qui doivent suivre le même cursus. C'est ce qu'on appelle la « masterisation ».

Vous avez dit parcours du combattant ?

Baccalauréat

+ 8

Doctorat
(thèse)

+ 5

Master
IUFM

+ 3

Licence

+ 2

BTS
DUT